

Communauté d’universités et établissements de Toulouse (Comue)

41 allées Jules Guesde

CS 61321

31013 TOULOUSE CEDEX 6

Marché 2026-011

Mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé (CSPS)

dans le cadre des travaux d’infrastructures pour le calculateur de Météo-France au sein de l’Espace Clément Ader

Lettre de consultation

## Préambule

Le présent marché a pour objet une mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé pour les travaux d’infrastructure nécessaires à la mise en place du nouveau calculateur de Météo France, et conjointement au maintien en production des calculateurs existants de CALMIP et du datacenter de la Comue (DROcc) au sein de la Plateforme de Calcul Intensif, PCI, du site de l’Espace Clément Ader, ECA, à Toulouse.

Le détail de la mission se trouve dans l’acte d’engagement valant CCP (AE-CCP) joint à la présente consultation.

Plus précisément, le projet concerné par la mission porte sur le remplacement et/ou renforcement des installations électriques et CVC.

Le maitre d’œuvre et le contrôleur technique ont été notifiés.

La partie de l’enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 7 877 500 € HT pour la phase 1 et de 1 971 000 € HT pour la phase 2, en date de valeur de Juin 2025

Le projet comprend 2 phases. La phase 2 correspond à une évolution de puissance du calculateur. Le tableau ci-dessous détaille ces éléments :

|  |  |
| --- | --- |
| Conception des phases 1 + 2 | Puissance cible étudiée : 2 et 3 MW |
| Travaux de la phase 1 | Puissance cible installée : 2 MW |
| Travaux de la phase 2 | Puissance cible installée : 3 MW  (P phase 1 + 1 MW) |

La tranche optionnelle qui concerne le suivi d’exécution des travaux de la phase 2 des marchés MOE, CT et OPC correspond à une future PSE aux marchés de travaux. Cette tranche a par ailleurs fait l’objet d’un affermissement pour le marché de maitrise d’œuvre.

Le calendrier comprend les étapes clés suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Notification des marchés de travaux pour la Phase 1 | novembre 2026 |
| Etudes d’exécution, approvisionnement et travaux préparatoires Phase 1 | 10 mois |
| Travaux et essais Phase 1 | 5 mois |
| Réception Phase 1 | février 2028 |
| Etudes d’exécution, approvisionnement Phase 2 | 10 mois |
| Travaux et essais Phase 2 | 3 mois |
| Réception Phase 2 | juin 2028 |

L’allotissement prévu pour le marché de travaux est le suivant :

* LOT 01 - ELECTRICITE CFO-Cfa
* LOT 02 - PLOMBERIE / CVC
* LOT 03 – GROUPES ELECTROGENES
* LOT 04 - GROS-ŒUVRE / SECOND ŒUVRE

## Mode de passation :

La consultation est passée dans le cadre d’une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R2123-1 et R2123-4 à R2123-7 du code de la commande publique.

## Pièces du dossier de consultation :

* la présente lettre de consultation ;
* l’acte d’engagement valant CCP et ses annexes :
  + Annexe 1 : le programme technique et fonctionnel (communiqué sous réserve de l’envoi de la clause de confidentialité signée)
  + Annexe 2 : le calendrier prévisionnel
* la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
* la clause de confidentialité.

Il est demandé aux candidats de bien vouloir noter que la signature de la clause de confidentialité par une personne habilitée est le prérequis pour l’envoi du programme technique et fonctionnel. Dès réception de cette clause signée l’envoi du programme passera par la plateforme des achats de l’Etat (PLACE). Pour l’envoi de la clause signée les candidats utilisent le module « poser une question » de la messagerie sécurisée de cette même plateforme.

## Décomposition de la consultation :

La mission objet du marché ne peut être répartie en plusieurs prestations distinctes. Ainsi, il n’est pas prévu de décomposition en lots.

La présentation de variantes est interdite.

Le marché est composé d’une tranche ferme et d’une tranche optionnelle correspondant à une évolution de puissance du calculateur. Le tableau ci-dessous détaille ces éléments :

|  |  |
| --- | --- |
| Tranche Ferme | ETAPE 1 - CONCEPTION Phases travaux 1+2 |
| ETAPE 2 - REALISATION Phase travaux 1 |
| ETAPE 3 - AOR et GPA Phase travaux 1 |
| Tranche Optionnelle 1 | ETAPE 2 - REALISATION Phase travaux 2 |
| ETAPE 3 - AOR et GPA Phase travaux 2 |

La tranche optionnelle sera affermie par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur. La tranche optionnelle pourra être affermie dans un délai maximal de 17 mois à compter de la notification du marché.

Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur n'affermit pas la tranche optionnelle, le titulaire du marché est libéré de tout engagement concernant l'exécution de celle-ci. Aucune indemnité d’attente ni de dédit ne sera due au titulaire en cas de non affermissement de la tranche optionnelle.

En complément et à titre d’information, le tableau ci-dessous détaille les éléments de mission MOE par tranches.

|  |
| --- |
| Tranche ferme, correspondant aux missions:   * DIAG, AVP, PRO, ACT dont DCE, CSSI pour les deux phases * VISA+DET+AOR+SYNTH+GED et marchés de travaux associés, pour la Phase 1 |
| Tranche optionnelle 1 : VISA+DET+AOR+SYNTH+GED et marchés de travaux associés, uniquement pour la Phase 2 |

## Délai d’exécution du marché :

L’exécution du présent marché débutera à la date de notification du marché et s’achèvera à l’expiration du  
délai de garantie de parfait achèvement du marché de travaux, éventuellement prolongée.

Les délais d’exécution commenceront à courir à compter de l’ordre de service de démarrage de la tranche ferme. L’ordre de service de démarrage sera envoyé au titulaire par la plateforme PLACE.

A titre prévisionnel la durée d’exécution de la mission de CSPS est de 24 mois pour la tranche ferme. Dans le cas où la tranche optionnelle serait affermie la durée d’exécution du marché de la mission serait de 4 mois supplémentaires soit un délai global de 28 mois tranches fermes et optionnelles, hors période garantie de parfait achèvement.

## Lieu d’exécution du marché :

Les prestations prévues au titre du présent marché sont réalisées au 3 rue Caroline Aigle 31400 Toulouse ou dans les locaux du titulaire.

## Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. En cas de négociation, ce délai court à compter du dépôt de la nouvelle offre négociée.

## Critères d’analyse des offres :

Le marché sera attribué à l’offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères pondérés suivants :

1. **Critère prix (40 points)** apprécié suivant la formule de calcul suivante :

**Ni= points associés x Po/Pi**

*Dans laquelle :*

*Ni = note de l’offre comparée i*

*Po = montant de l’offre la moins élevée € TTC*

*Pi = montant de l’offre analysée en € TTC*

1. Critère technique (60 points) jugé au regard de la qualité de l’organisation et des moyens proposés :
   * 1. Cohérence des temps passés en fonction des contraintes du CCP, analysée sur la base de la DPGF (20 points)
2. Organisation et moyens mis en œuvre pour répondre à l’opération analysés sur la base du mémoire technique, conformément aux éléments indiqués à l’article 10.2 (40 points)

Conformément à l’article R2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les éléments de la proposition ou d’attribuer directement le marché sans phase de négociation.

## Prix

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Le marché est révisable dans les conditions fixées par l’article 8 de l’AE valant CCP.

## Documents à présenter par les candidats au marché :

### Documents de la candidature :

1. **Une lettre de candidature (formulaire DC1),** indiquant l’intention de soumissionner mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement et le mandataire explicitement
2. **Une déclaration du candidat (formulaire DC2)** précisant les éléments suivants, pour chaque co-traitant en cas de groupement et pour chaque sous-traitant éventuel désigné à l’offre :
   1. Le nom ou la dénomination de l’entreprise, l’adresse du siège du candidat ou du siège social, ainsi que ceux du service qui exécutera les prestations ;
   2. La forme juridique du candidat (SA, SARL, …) ;
   3. Les noms et fonctions des personnes ayant pouvoir d’engager la société ;
   4. Pour les candidats établis en France, le numéro et la ville d’enregistrement (SIREN, RCS, répertoire des métiers) ;
   5. Pour les candidats non établis en France, le numéro, la ville et le pays d’enregistrement ;
   6. Le chiffre d’affaires global au cours des trois derniers exercices concernant les prestations auxquelles se réfère la présente consultation ;
   7. Les capacités professionnelles et techniques du candidat comprenant une liste de prestations similaires exécutées au cours des cinq dernières années ainsi qu’une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels ;
   8. Sera annexée à cette déclaration la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
3. **La déclaration sur l’honneur** ducandidat justifiant qu’il n’entre dans aucun des cas d’exclusions des procédures de passation **(ou contenue dans le DC1 – point F) ;**

Les formulaires précités sont accessibles à l’adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Le formulaire unique de marché européen (DUME) est également accepté en remplacement des DC1 et DC2.

Si le pouvoir adjudicateur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Ce délai est précisé dans la demande de régularisation.

Elimination des candidatures :

* + - Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande régularisation sont éliminées ;
    - Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché sont éliminées.

### Documents de l’offre :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra le projet de marché suivant :

1. La **Décomposition (s) du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** dûment complétée (s), datée (s) et signée (s) par le candidat au format .pdf et au format .xls.
2. **Le mémoire technique permettant d’évaluer la qualité de l’organisation et des moyens proposés**. Il portera sur les items suivants :
   * + Modalités prévues par les candidats afin de préparer, accompagner et réaliser les missions demandées (méthodologie, organisation, organigramme, disponibilité, capacité de suppléance) ;
     + Désignation et compétence des personnes dédiées à la réalisation de la mission (formation, expérience au vu de la nature, la taille et la complexité de l’opération). Les justificatifs de compétences seront à minima les CV, les attestations et références similaires en lien avec l’opération.

3. **L’AE** valant CCP complété

A l’issue de l’analyse des offres il sera demandé au candidat classé premier selon les critères prévus à l’article 8 de la présente lettre de consultation de communiquer les documents permettant de justifier de sa situation fiscale et sociale. Les délais pour la communication de ces documents seront indiqués dans le courrier destiné au candidat susceptible d’être retenu.

A défaut de régularité de la situation fiscale et sociale, le marché sera attribué au candidat classé second.

### Langue de rédaction des propositions :

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d’une traduction en français, certifiée conforme à l’original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l’ensemble des documents remis dans l’offre.

### Unité monétaire :

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l’unité monétaire suivante : euro (s).

### Remise des Offres

La procédure de consultation est entièrement dématérialisée.

Les plis devront être transmis avant le mercredi 25 février 2026 à 12h00 sur le site PLACE : [https://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/)

Les candidatures et les offres sont remises en une seule fois.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci-dessus. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

Les formats des fichiers acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt , .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

− Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;

− Macros ;

− ActiveX, Applets, scripts, etc.

La signature électronique n’est pas exigée. Aucun document n’a à être signé obligatoirement lors du dépôt des offres.

Le cas échéant les signatures électroniques individuelles doivent être conformes au format XAdES, CAdES ou PAdES.

L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’une signature électronique dans un autre format les expose à ce que les documents déposés soient illisibles, ce qui peut entraîner le rejet de leur offre pour cause d’irrégularité.

La seule signature électronique du pli n’emporte pas valeur d’engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://references.modernisation.gouv.fr) ou dans une liste de confiance d’un autre Etat- membre de l’Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d’utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique ou sur support papier ou par voie électronique doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

En cas de copie de sauvegarde par voie physique, la copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;

- Intitulé de la consultation ;

- Nom ou dénomination du candidat.

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

COMUE de Toulouse

Affaires Juridiques et Institutionnelles

Pôle Marchés Publics - 2éme étage - Bureau E 228 41

Allées Jules Guesde - CS 61321

31013 TOULOUSE CEDEX 6

En cas de copie de sauvegarde électronique, le candidat doit utiliser un outil qui respecte les exigences de l’annexe 8 du Code de la commande publique :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\_services/daj/marches\_publics/dematerialisation/QR-Copie-sauvegarde.pdf

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics.

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

### Echanges pendant la consultation

L’ensemble des échanges effectués pendant la consultation se feront sur la Plateforme des Achats de l’Etat PLACE.

Les candidats pourront faire parvenir leurs questions uniquement par le biais de cette plateforme au plus tard jusqu’au 17 février 2026 à 17h00. Passé cette date plus aucune question ne sera acceptée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard le **20 février 2026** des modifications de détail au dossier de consultation ou apporter des compléments d’informations de détail ou des documents supplémentaires. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

NOTA : Les candidats sont invités à s’identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

## Juridiction compétente –

Tous les renseignements relatifs à l’introduction des recours peuvent être demandés auprès du :

Tribunal Administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV

B.P. 7007

31068 Toulouse Cedex 07

France

Tél. : 05.62.73.57.57.

Fax : 05.62.73.57.40.

Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

URL: <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

* Référé précontractuel (article L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative) : la requête en référé doit être introduite avant la conclusion du contrat
* Référé contractuel (article L. 551-13 à L. 551-23 du code de justice administrative) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA
* Recours pour excès de pouvoircontre les décisions administratives détachables du contrat et les clauses réglementaires divisibles du contrat dans les conditions prévues aux articles R. 411-1, R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative
* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994) : la requête doit être introduite dans un délai de deux mois à compter de l’accomplissement des mesures de publicité appropriées ; ce recours peut être assorti d’une requête en référé suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Délais indiqués sans préjudice d’éventuels délais de distance supplémentaires (R. 421-7 du Code de justice administrative) ainsi que d’éventuelles prorogations de délais après exercice d’un recours administratif préalable.